

La fin du vote électronique en 2018 en Wallonie

Ecolo tente d'accélérer la décision prise par l'accord gouvernemental.

Le vote électronique, plus rapide au dépouillement, mais décrié par ceux qui n'ont pas une confiance absolue dans les machines, est un problème en Wallonie. D'une part, parce que le matériel qui a vieilli n'est pas remplacé faute de moyens suffisants et, d'autre part, parce que les polémiques sur d'éventuels recomptages nées après les élections du 25 mai dernier semblent avoir eu raison de ce système. C'est pour cela que la majorité (PS-CDH) qui s'est mise en place en juillet dernier au sud du pays a décidé, dans sa Déclaration de politique régionale (DPR), de

supprimer ce type de vote partiellement utilisé en Wallonie et de recourir partout au vote papier.

C'est le timing qui pose encore question puisque la DPR ne prévoit aucune échéance pour y mettre fin. Les quatre années qui viennent étant sans élections, on ne peut évidemment pas invoquer l'urgence dans ce dossier. Du côté du cabinet du ministre en charge de cette thématique, Paul Furlan (PS), on nous confirme que si aucun agenda n'a encore été arrêté, lors du prochain scrutin communal et provincial (2018), le vote papier devrait être généralisé partout en Wallonie. Rappelons quand même que dans sa DPR, le gouvernement précédent (PS-CDH-Ecolo) avait fait la même pro-

messe.

Le régional dépend du fédéral

Ecolo dans l'opposition au Parlement wallon a décidé de prendre les devants, puisqu'en début de semaine les députés Hazée et Henry ont déposé une proposition de résolution visant à y mettre fin. "Il y a une double démarche. Le contrôle démocratique des opérations et la multiplication des incidents problématiques lors des scrutins de 2003 et de 2014. Il n'est pas normal que 3000 votes disparaissent et que le Parlement wallon soit bloqué pendant trois jours", explique le chef de groupe Ecolo en Wallonie, Stéphane Hazée.

"Nous ne pouvons agir que pour les élections communales et provinciales puisque l'organisation

des élections régionales dépend du fédéral", poursuit-il. Pour

Ecolo, seule la finalité compte et si le gouvernement s'occupe lui-même du décret, peu importe. "Je rappelle que le gouvernement précédent avait pris la décision mais les bourgmestres de l'arrondissement de Liège avaient souhaité continuer. La Région avait marqué son accord en précisant que le coût serait imputable à ces communes. Depuis, elles ont renvoyé la facture vers la Région, l'affaire n'est toujours pas réglée. Nous voulons supprimer la possibilité légale d'avoir encore recours à cette manière de voter", conclut Stéphane Hazée.

S.Ta.

PAR ÉLECTEUR

Le vote papier coûte, lui, 0,1€ par électeur.